

Copie non rendu à un partiel

Par **Naïm_SDI**, le **06/05/2021** à **12:57**

Bonjour, je suis en L2 LEA à Grenoble, j'ai l'intention de me réorienter l'année prochaine dans un autre cursus qui n'a rien avoir avec les langues, j'ai décidé de passer les partiels du second semestre car je ne souhaite pas avoir de problème avec le crous, mais je n'ai pas rendu de copie dans un exam que je n'avais absolument pas réviser, je ne savais pas si c'était mieux pour moi de rendre feuille blanche ou rien. Après l'exam j'ai envoyé un mail d'explication au prof responsable mais je ne sais pas si je vais être considéré comme absent, je n'ai pas vraiment d'excuse à part la réorientation, du coup j'ai peur que le crous me demande de remboursé la totalité de ma bourse, que dois je faire ???

Par **Visiteur**, le **06/05/2021** à **18:37**

Bonjour,

C'est à voir avec votre secrétariat administratif (pas avec l'enseignant). Tout dépend du règlement des examens de votre faculté. Mais en général, vous devriez être considéré comme défaillant, et sauf erreur de ma part, la défaillance peut vous causer des ennuis avec le Crous oui.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2021** à **00:00**

Bonjour

Il aurait mieux fallu rendre copie blanche !

Il est d'ailleurs hallucinant que les surveillants aient pu vous laisser faire.

Avez-vous au moins signé la fiche d'émargement ?